



REGLEMENT INTERIEUR 2021/2022

I. CRITERES D'ACCES

1) Général

- Section Alpine :

- Être **habitant aux Gets** (résidence principale des parents aux Gets).
- Être **scolarisé aux Gets**.
- **Avoir un niveau technique suffisant** établi par le Comité.
- Pouvoir suivre les activités du Club **toute l'année**.
- Faire une **demande écrite au Président** du Ski Club **avant le début de saison**. Le comité du Club est en dernier ressort le seul à décider de l'accès au club.
- Pour les groupes **U10/U12/U14/16** : il faut avoir un **niveau technique en ski jugé intéressant** par les entraîneurs. Le comité sur proposition des entraîneurs **valide** alors la demande d'accès au club.

- Section fond :

- Être **habitant des Portes du soleil** (résidence principale des parents dans les portes du soleil).
- Être **scolarisé aux Gets**.
- **Avoir un niveau technique** établi par le Comité.
- Pouvoir suivre les activités du Club **toute l'année**.
- Faire une **demande écrite au Président** du Ski Club **avant le début de saison**. Le comité du Club est en dernier ressort le seul à décider de l'accès au club.

2) U8

- L'entrée au pré-club se fera après avoir effectué un test de ski en début de saison

3) Autres groupes

- Les entraîneurs décident, en fonction du niveau technique et des effectifs.

4) Licence et Cartes Neige

- Licence

- Compétiteur : Obligatoire
- Dirigeant : Les membres du comité doivent impérativement faire valider leur licence dès le début de la saison.

II. LES GROUPES

1) Groupe U16

Minimes : Années 2006/2007

2) Groupe U14

Benjamins : Années 2008/2009

3) Groupe U12

Poussins : Années 2010/2011

4) Groupe U10

Groupe club : années 2012

Groupe pré-club années 2013

5) Groupe U8

Année 2014 et 2015

1) Groupe formation

- Minimes, Cadets, Juniors.
- Le groupe formation est ouvert aux jeunes ayant suivi le cursus compétiteur au ski club Les Gets uniquement.
- But : Préparation au test technique du diplôme de moniteur de ski et préparation Euro test
- Apprentissage de l'autonomie.

III. ENTRAINEMENTS ET COURSES

1) Les horaires

- Un planning est préparé chaque semaine et est communiqué soit par le blog soit par les groupes WhatsApp

2) Sélections compétitions

- Les entraîneurs décident du mode de sélection pour les différentes courses.
- Celui-ci sera annoncé en amont des sélections.

3) Absences

- les pointages de présence à la préparation physique et aux entraînements serviront en cas de sélection pour toute participation à diverses courses ou événements.
- Pour toute absence, les parents s'engagent à prévenir à l'avance et en priorité l'entraîneur responsable. Un cumul d'absences injustifiées de la part des parents aboutira sur un entretien entre l'entraîneur, l'enfant et les parents avant d'être sanctionné si besoin
- Concernant la pratique des autres activités extrascolaires, dès le début de saison, l'enfant doit faire un choix et les parents s'engagent à annoncer aux entraîneurs leur priorité.

4) Discipline

- Pour tout enfant insolent, indiscipliné, ou manquant de motivation lors des entraînements et des stages, les entraîneurs ont tout pouvoir pour raccompagner l'enfant au club et téléphoner aux parents pour le récupérer.
- Outre l'interdiction d'utiliser des substances ou procédés interdits à l'entraînement et en compétition, l'interdiction de fumer, de chiquer, de priser et de boire de l'alcool, car ces actes sont contraires à l'éthique sportive et néfastes à la performance ; tout manquement à cet usage peut engendrer le déclenchement d'une procédure disciplinaire fédérale.
- L'échelle des sanctions est la suivante :
 - o Avertissement oral à l'enfant et aux parents. Cette sanction peut être prise par l'entraîneur.
 - o Exclusion à 1 entraînement. Cette sanction peut être prise par l'entraîneur.
 - o Exclusion à 1 semaine d'entraînement. Cette sanction peut être prise par l'entraîneur en accord avec le Président du ski club
 - o Exclusion temporaire du ski club. Cette sanction peut être prise par l'entraîneur en accord avec le Président du ski club
 - o Exclusion définitive du ski club. Cette sanction ne peut être prise que par le Comité du ski club

IV. TENUES, MATERIEL ET EQUIPEMENTS

1) Tenues fond (Soft Shell)

- Obligatoire pour tous les groupes.

2) Tenues alpines (veste)

- Obligatoire pour les enfants des groupes U12, U14 et U16
- Les enfants du groupe formation peuvent en avoir une s'ils le souhaitent.
- Pour le pantalon, le choix de la marque est libre mais la couleur noire est imposée.

3) Matériel

Le prêt de matériel s'effectue dans les cas suivants :

- Les skis de slalom de U10 à U14 1^{ère} année et les skis de vitesse lorsqu'ils en ont besoin
- Section Fond : Un système de location de matériel est mis en place (99 € la saison).

- Préparation de matériel : Le matériel de ski doit rester à disposition des entraîneurs (au local) dès la catégorie U10 deuxième année et jusqu'à U16.

4) Equipement

- Concernant les combinaisons,
 - o U12 : combinaison interdite
 - o U14 / U16 : les enfants devront acheter la combinaison à l'effigie du club

V. RESPONSABILITE ET SECURITE

1) Sécurité

LE PORT DU CASQUE EST OBLIGATOIRE.

- Le port d'une protection dorsale, homologuée et adaptée à la taille du skieur, est obligatoire pour toutes les compétitions et entraînements, quelle que soit la discipline
- Le casque à oreilles souples est autorisé uniquement en slalom

2) Responsabilité

- Les entraîneurs sont responsables des enfants pendant les horaires d'entraînements prévus chaque semaine (**du départ du local, au retour au local**).
- En cas d'annulation d'un entraînement (causes météorologiques ou autres...), le retour des enfants à partir du local se fera sous la responsabilité des parents.
- Pour les cas particuliers (enfant quittant le groupe avant le retour au local, ou autres...), une décharge devra être signée par les parents en début de saison.

VI. ENGAGEMENTS

- Les parents, dont les enfants sont inscrits à « Les Gets Ski Compétition », acceptent les risques liés à la pratique du ski de compétition.
- Le non respect de l'un de ces articles pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive du club
- Ce règlement est à remettre daté et signé dès le début de saison au bureau du club.
- Je soussigné(e),
Certifie avoir pris connaissance de ce règlement et de l'accepter pour mon enfant :

Date et signature :

Nous restons toujours à votre disposition et vous souhaitons une bonne saison

« Les Gets Ski Compétition »

125 rue du vieux village - 74 260 LES GETS
Tel : 04.50.79.52.45 E-mail : lesgetsskicomp@wanadoo.fr

